

Octobre 2025

CFPPA/OFA
EPLEFPA
NE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.



La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne, indépendamment de son âge, de son statut ou de son niveau de formation, de faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel. Elle offre la possibilité d'obtenir tout ou partie d'une certification.

Elle permet d'acquérir : une certification, un diplôme, un titre à finalité professionnelle, ou un certificat de qualification professionnelle inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle permet également d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences de ces certifications professionnelles.

- Obtenir une certification totale ou partielle, qui peut être complétée par une formation afin d'obtenir la certification (VAE hybride)
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Faire reconnaître ses compétences professionnelles, personnelles et sociales
- Obtenir un niveau de qualification pour : accéder à une formation d'un niveau supérieur, s'inscrire à un concours, changer d'emploi, évoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle, développer la confiance en soi.

- Vous pourrez accéder à l'accompagnement tout au long de l'année dès réception de votre avis d'inscription via la plateforme France VAE.

- L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.
- La durée de l'accompagnement sera individualisée suite au positionnement qui aura été fait par l'accompagnateur lors d'un entretien préalable.
- L'ensemble de la démarche dure en moyenne douze mois (de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury).

- Agriculture production végétale
- Environnement aménagement
- Action sociale
- Santé

VAE Validation des acquis d'expérience



L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation. Il comprend également la préparation à l'entretien avec le jury. Les phases d'entretien avec l'accompagnateur se feront en présentiel ou distanciel selon un calendrier de travail défini au préalable et qui pourra s'adapter à votre organisation personnelle. L'accompagnateur s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

Modalités d'évaluation :

Pré-requis et conditions d'admission

Quel que soit le diplôme précédemment obtenu ou le niveau de qualification, toute expérience en rapport direct avec une certification visée permettant de justifier de l'acquisition de compétences et connaissances requises pour l'obtention de cette certification peut être prise en compte pour faire une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Conditions d'admission : recevabilité et acceptation de prise en charge de l'accompagnement (financement).

- L'accompagnement est payant et non obligatoire mais recommandé. Tarifs à partir de 70 € de l'heure.
- Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement France Travail, Transitions Pro, plan de développement des compétences et financements personnels.

